

## Arrêté relatif à la composition du CTSD de la Vienne

### La rectrice de l'académie de Poitiers,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,  
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,  
Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,  
Vu l'arrêté rectoral 269-2018 du 14 décembre 2018 portant répartition des sièges des organisations syndicales au Comité technique des services académiques et aux Comités techniques spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 29 novembre au 06 décembre 2018,  
Vu la proposition de l'UNSA en date du 26 juillet 2020,

### Arrête :

**Article 1 : Sont désignés représentants des personnels au Comité technique spécial départemental de la Vienne :**

**En qualité de membres titulaires (10 membres) :**

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Valérie SOUMAILLE
- Madame Muriel FRISON
- Madame Frédérique DELAGE
- Monsieur Frédéric BELLY
- Monsieur Julien DUPONT

Pour l'UNSA :

- Madame Cécile CAPY-GILARDOT
- Madame Alice GAUTRON

-Pour le FNEC-FP-FO :

- Monsieur Fabien VASSELIN
- Monsieur Julien MARMISSE

-Pour le SNALC :

- Monsieur Xavier PERINET-MARQUET

**En qualité de membres suppléants (10 membres) :**

-Pour l'union FSU/CGT :

- Monsieur Julien MASSE
- Madame Anne-Sophie DECHA
- Monsieur Julien CAILLAUD
- Madame Fabienne RICARD
- Monsieur Gilles TABOURDEAU

-Pour l'UNSA :

- **Monsieur Guillaume GIREME**
- **Madame Marie GILARDOT**

-Pour la FNEC-FP-FO :

- Monsieur Pierre-Guillaume TEXIER
- Madame Diane FERRET

-Pour SNALC :

- Madame Colette BISSON

**Article 2 :** L'arrêté 116-2020 relatif à la désignation des membres du CTSD de la Vienne est abrogé.

**Article 3 :** La durée du mandat des représentants du personnel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est fixée à 4 ans.

**Article 4 :** Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers, le 24 août 2020

Bénédicte ROBERT

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques VIAL

Rectrice de l'académie de Poitiers